

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 15, 16 et 17 février 2016**

**2016 DPA 2** Mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement 116, rue Grenelle (7<sup>e</sup>). Permis de construire.

**MM. Bruno JULLIARD et Jacques BAUDRIER, rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le code de l'Urbanisme et notamment l'article R. 421-1 relatif à la demande de permis de construire ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 février 2016, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'autorisation de déposer la demande de permis de construire en vue des travaux de remplacement des menuiseries extérieures de la Mairie du 7<sup>ème</sup> arrondissement située 116, rue de Grenelle (7<sup>e</sup>) et de mise en place d'un élévateur PMR au niveau de la façade sur jardin ;

Vu l'avis du Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement, en date du 1<sup>er</sup> février 2016 ;

Vu l'avis de Mme la Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement, en date du 3 février 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2<sup>e</sup> Commission, et par M. Jacques BAUDRIER, au nom de la 5<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à déposer la demande de permis de construire en vue des travaux de remplacement des menuiseries extérieures de la Mairie du 7<sup>ème</sup> arrondissement située 116, rue de Grenelle (7<sup>e</sup>) et de mise en place d'un élévateur pour personnes à mobilité réduite au niveau de la façade sur jardin.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**